Image not found or type unknown

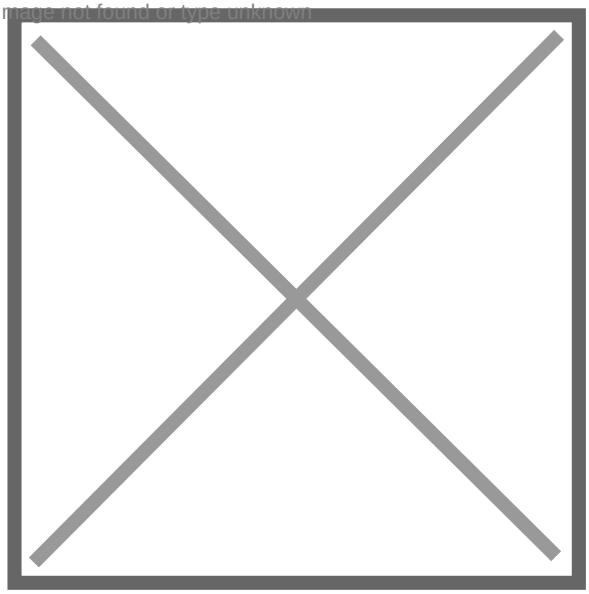

Droit immobilier/contrat de vente agence

Par **toto**, le **07/12/2010** à **14:48**

Bonjour,
Merci pour votre réponse - dans le cas évoqué d'un contrat simple, l'agence qui a proposé un bien au prix du contrat peut-elle exiger la commission prévue par celui-ci - si je peux apporter la preuve d'une offre plus avantageuse par recherche personnelle ?

Par **fabienne034**, le **07/12/2010** à **16:06**

si l'agence ne vend pas elle m^me elle n'a droit à rien

pour tout savoir sur la vente immobilière et le compromis de vente

http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés